

Assises du Nord: une femme battue acquittée pour le meurtre de son mari

Publié le 23.03.2012, 16h57

La cour d'assises du Nord a acquitté vendredi Alexandra Lange, une femme battue de 32 ans qui était jugée depuis mercredi pour le meurtre de son mari, en 2009 à Douai, d'un coup de couteau à la gorge alors que celui-ci tentait de l'étrangler.

La jeune femme et son père, Marc Lange, 56 ans, ont été reconnus coupables de "modification illicite de la scène de crime" et condamnés respectivement à un et six mois de prison avec sursis.

Alexandra Lange était jugée pour avoir, dans la nuit du 18 au 19 juin 2009 à Douai, tué son époux d'un coup de couteau à la gorge lors d'une dispute conjugale. Son père était accusé, comme elle, d'avoir placé un couteau dans la main de son gendre mort, dans l'espoir d'atténuer les charges contre sa fille.

L'avocat général, Luc Frémiot, au terme d'une plaidoirie de plus d'une heure avait imploré la cour: elle "n'a rien à faire dans cette salle d'assises, acquittez-la!"

"Mon souhait est de récupérer mes (quatre) enfants au plus vite. C'est ça qui est primordial", a déclaré Alexandra Lange, à l'énoncé du verdict, en quittant la salle sous les applaudissements. Ses avocates, Mes Janine Bonaggiunta et Nathalie Tomasini ont estimé que l'arrêt de la cour "marquera". "On espère que ça servira pour le combat contre les violences faites aux femmes", ont-elles ajouté à la fin de l'audience.

Lors de sa plaidoirie, Me Bonaggiunta avait décrit le quotidien d'une femme qui "croyait au conte de fées" et qui a reçu "très vite la première gifle, les premières humiliations, (...), puis les coups de pied, de poing, les viols".

Avec ce "monstre", la vie d'Alexandra Lange se résume "à deux mots: l'enfer conjugal", avait-elle dit.

Aux jurés, sa consœur, Me Tomasini, avait lancé: "Alexandra pourrait être votre soeur, votre mère, votre fille à tous. Elle a porté sa croix pendant dix années de sa vie. C'est une femme sacrifiée qui porte en elle la douleur de toutes les autres femmes", victimes de violences conjugales.

AFP